

Compte-rendu du Conseil d'UFR Santé

27 avril 2021

Le Doyen ouvre la séance à 17h30. La séance se déroule en présentiel et en distanciel.

I – Validation du compte-rendu du Conseil du 24 mars 2021 :

Le projet de compte-rendu est validé à l'unanimité.

II – Informations générales

Résultats des auditions d'avril devant le CNU : tous les candidats sont reçus :

Au titre de PU-PH : Agnès Jacquin-Piques, Marie-Claude Brindisi ; la mutation de Philippe Khadel est validée.

Au titre de MCU-PH : Thomas Mouillot, Antonio Vitobello, Anne-Sophie Mariet, Claire Tinel et Amélie Cransac en pharmacie clinique.

Dates à retenir :

Procédure passerelles : les oraux se dérouleront les 28 et 29 avril.

La présentation de la R2C aux étudiants de P3 aura lieu le jeudi 29 avril par Teams et en présentiel, et aux enseignants le 31 mai à 17h00 (avec présentation nouvelle plateforme SIDES-UNESS).

Remise prix de thèse : fin de dépôt le 30 avril.

CPHU : le 1^{er} juin.

L'assemblée générale des enseignants se tiendra le 2 septembre 2021 à 17h00.

Elections conseil UFR :

Le siège vacant du collège B de la circonscription Médecine est attribué à Anaïs Carnet, avec 24 votants sur 49 électeurs – 20 votes exprimés, 4 blancs.

Le siège vacant du collège B de la circonscription Pharmacie (21 électeurs, 17 votes exprimés) est attribué à Philippe Fagnoni avec 11 voix, 1 blanc et 6 voix pour Mathieu Guerriaud.

La prolongation du mandat de l'actuel conseil jusqu'en novembre 2022 a été demandée aux instances dirigeantes de l'université, afin de s'aligner sur les autres composantes, qui renouvellent leur conseil en novembre. La fusion des UFR Médecine et Pharmacie étant intervenue en février 2014, depuis cette date, nos élections se télescopent tous les deux ans avec les élections des usagers aux conseils centraux et tous les quatre ans avec le renouvellement complet des conseils centraux, ainsi qu'avec les élections à la COMUE. Par ailleurs, on note également de ce fait une participation de nos étudiants aux élections au conseil d'UFR extrêmement faible, du fait également qu'en Médecine par exemple il n'y a traditionnellement qu'une seule liste.

 **Saad Abdelrahman**, étudiant élu au conseil en février 2020, a démissionné, il est remplacé par Hugo Sauvanud, son suppléant, étudiant en MM1.

 La proposition du Pr. Luc Rochette de donner le nom de Roger Guillemin, prix Nobel de Médecine dijonnais, à la BU Santé a obtenu l'accord du Président de l'uB et d'Amélie Barthet, directrice du SCD. Une cérémonie sera organisée courant juin 2021 (reportée à septembre).

Désignation de responsables pédagogiques en Médecine

R1C : le Pr. Pablo Ortega sera remplacé par le Pr. Jean-Louis Alberini.

Référént SIDES-UNESS pour la R1C : Dr. Agnès Jacquin-Piques.

R2C : Prs. Maxime Samson et Hervé Devilliers.

ECOS dans le cadre de la R2C : Pr. Sylvain Audia.

Référént handicap : Le Dr Lucie Amoureux remplace le Dr. Shaliha Bechoua.

Responsabilité pédagogique de l'enseignement dans les IFSI : le Pr. Lionel Piroth souhaite arrêter car trop accaparé par la crise sanitaire, le Pr. Pierre Jouanny prend la suite.

3^e cycle : le Doyen a rencontré le Pr. Jean-Noël Bastie. Le champ de ses responsabilités est resserré, le Doyen lui demandant de prendre en charge le lien entre les centres hospitaliers périphériques et les coordonnateurs pour les agréments. En effet, il convient que les coordonnateurs se déplacent sur le terrain **AVANT** la commission d'agréments, d'autant que le Doyen veut connaître la capacité de ces services à accueillir des étudiants de 2^e cycle.

 **Message reçu du pôle international pour soutenir les étudiants internationaux isolés.** Le pôle international, en lien avec le CROUS, souhaite mettre en contact des habitants de Dijon avec les étudiants isolés et en difficulté. Un formulaire de parrainage et une adresse mail dédiée ont été mis en place (student.mobility@u-bourgogne.fr). Maxence Roulliat propose de faire passer aux corps de notre UFR.

 Le **MESRI** a communiqué des documents aux fins de **prévenir la radicalisation**, de la détecter au plus tôt.

 **Les ministères financent la R2C et les ECOS.** La somme attribuée par le MESRI est arrivée dans les universités, charge à nous de récupérer l'argent. L'argent du MASS va être versé aux CHU, il va falloir être vigilant pour qu'il soit reversé à l'UFR.

 Une proposition de loi a été déposée par un député, M. Matra, ex-capitaine des pompiers, afin que dans le cadre du **2^e cycle** et du **3^e cycle** des études médicales, les étudiants puissent être affectés pendant des stages de 6 mois chez les marins-pompiers de Marseille et les sapeurs-pompiers de Paris. La conférence des Doyens s'oppose à cela, et propose un stage d'une journée en SDIS pour tous les étudiants sur la base du volontariat.

Textes officiels

Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le décret traite de l'organisation des examens. Il prévoit dans son paragraphe 8 que « **Jusqu'au 2 mai 2021 inclus, les épreuves des examens organisés par les établissements mentionnés au présent article se déroulent à distance, à l'exception des examens organisés pour la délivrance des diplômes sanctionnant les formations de santé mentionnées au titre III du livre VI du code de l'éducation.** »

Les formations mentionnées au titre III du livre VI du code de l'éducation concernent la première année de santé, les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles de médecine, idem pour les études pharmaceutiques, d'odontologie et de maïeutique.

Le Doyen a décidé de trancher pour Médecine en faveur du tout présentiel car l'an passé certains étudiants ont obtenu des résultats excellents en distanciel, qui ne se confirment pas cette année... Par ailleurs, les étudiants sont sur le terrain au contact des patients, venir passer un examen dans une salle dans le respect des gestes barrières ne les

expose pas davantage. Repousser les examens revenait à ce qu'ils ne soient pas disponibles pour les hôpitaux et la vaccination en mai. Le Doyen a reçu plusieurs appels de la presse parce que des étudiants en MM1 se sont plaints. La même décision a été prise en Pharmacie.

Décret n° 2021-503 du 26 avril 2021 portant création d'une indemnité exceptionnelle pour les étudiants du deuxième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie et les étudiants du second cycle des études de maïeutique.

Cette indemnité concerne les étudiants qui sont en stage en service de soins critiques et ceux dédiés à l'accueil des patients SARS cov 2.

- Vademecum sur le site du ministère dont la dernière version date du 9 avril.

III - Convention UFR/UMDPCs 2020-2021

La principale modification concerne les rapports financiers. Jusqu'à aujourd'hui, l'UMPDC reversait 5% de son chiffre d'affaire à l'UFR. Désormais, l'UFR percevra 50 % des bénéfices réalisés par l'UMDPCS.

C'est ce qui se passe dans les autres UFR, qui prélèvent encore davantage.

Par ailleurs, la convention jusqu'à présent signée chaque année, s'appliquera jusqu'à la fin du mandat de l'actuel directeur, le Pr. Narcisse Zwetyenga.

IV – Pédagogie

Calendriers universitaires

Pour 2020-2021 : les dates d'examens pour les PASS ont été modifiées, ajout de 2 jours pour les examens du second semestre, idem pour la 2nde session.

Pour 2021-2022 : les calendriers sont présentés aux membres du conseil, sous réserve toutefois des dates des ECN. Pharmacie est recalée sur les vacances universitaires de février, de même que les PASS, qui bénéficieront d'une semaine de vacances en février (semaine du 21 au 25 février 2022).

Les calendriers proposés sont approuvés à l'unanimité.

Compte-rendu du Comité pédagogique de Pharmacie du 8 avril 2021

Les points suivants ont été abordés :

Arrivée d'un nouveau personnel en scolarité Pharmacie et d'une adjointe au responsable de scolarité.

Commission des transferts du 8 avril : 2 départs (1 PH5 industrie et 1 PH3) et une entrée en PH2

Les représentants de la circonscription Pharmacie à l'UMDPCS sont Odile Chambin, Mathieu Guerriaud et Jean-Marie Heydel.

Universitarisation du diplôme de Préparateur en Pharmacie :

Dans le cadre de l'Universitarisation, 15 % des enseignements doivent être assurés par des universitaires, la rémunération étant assurée par l'apprentissage. Les cours auront lieu à Quetigny. Il semblerait que le ministère pense rapidement à transformer le BP en DEUST, la création de la Licence Professionnelle serait en revanche retardée. Un des points (parmi d'autres) posant actuellement problème dans le cadre d'une universitarisation est qu'en tant que formation de type « apprentissage » les élèves peuvent passer de l'année 1 à l'année 2 sans valider un examen.

Nathalie Seguy sera le représentant de pharmacie à l'UNESS.

En ce qui concerne la **vaccination covid**, les étudiants en 3^e cycle peuvent vacciner en centres de vaccination et en officines, les PH4 et PH5 peuvent vacciner en centres de vaccination, sous réserve de la présence d'un médecin ou d'un infirmier et sous réserve qu'ils aient suivi les enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination dans le cadre de leur cursus.

Concernant les examens, il n'y aura pas de session exceptionnelle pour les étudiants covid + ou cas contact, faute de temps.

Le calendrier universitaire 2020-2021 est présenté

- **Au 1^{er} semestre** : Le calendrier annuel initialement prévu est contraint par l'organisation des examens PASS-LASS qui auront lieu pour le premier semestre du 13 au 16 décembre 2021, et pour le deuxième semestre du 2 au 6 mai 2022. L'organisation de l'examen PASS/LASS bloque non seulement la salle modulable et de grands amphithéâtres, mais aussi une partie des personnels, ce qui impose une gymnastique compliquée pour organiser nos examens.

- **Au 2^e semestre** : problème avec la session d'examens du mois d'avril. La contrainte correspond aux dates précoces des vacances, ainsi qu'à la tenue des examens LASS/PASS du 2 au 5 mai. Une possibilité est de placer les examens de PH2, PH3 et PH4 avant les vacances de printemps avec comme corollaire l'absence de semaine de révision. L'autre possibilité – qui donnerait une semaine de révision - est de placer les examens pendant les vacances de Printemps avec comme corollaires une réduction du temps de correction des copies et une réduction de la période de congés pour les enseignants.

Un sondage sera adressé aux enseignants afin qu'ils se prononcent pour l'une ou l'autre solution, étant entendu que les étudiants élus au comité pédagogique se prononcent pour la seconde.

Compte-rendu du Comité pédagogique médecine du 8 avril 2021

Les points suivants ont été abordés :

Présentation d'une plateforme de ressources pédagogiques en anatomie et d'évaluation pour les étudiants, nommée Clinical key student, par Madame Anguise, cheffe de produit chez Elsevier-Masson.

Présentation de l'état d'avancement de la réforme du 2^e cycle par le Pr. Emmanuel Simon.

Présentation de l'état d'avancement de la mise en place des ECOS par le Pr. Sylvain Audia.

Modification des fiches filières du 1^{er} cycle IFMK, des M1 et M2 Innovative Drugs.

Présentation par le Pr. Ortega de 5 UE transversales de l'université qui pourraient être proposées aux étudiants de PC2 et PC3 en tant qu'UE optionnelles

Modification du calendrier universitaire de PASS 2020-2021

Nouvelles règles du tirage de pôles.

Discussion sur l'utilisation du logiciel de gestion des stages pour les choix en UE Recherche du M1 Santé.

A cause des oraux de PASS/LAS fin juin, la répartition ne pourra être faite avant les congés d'été.

E candidat n'est pas satisfaisant pour gérer les choix car il ne décharge pas la scolarité, il se contente de dématérialiser les pièces, la scolarité devant valider avant transmission aux enseignants.

Changement de coordonnateur du DES thoracique et Cardiovasculaire : le Pr. Olivier Bouchot prend la suite du Pr. Pierre-Benoît Pagès.

Changement de coordinateur pour les conférences du second cycle : le Dr. Mathieu Blot succède au Pr. Maxime Samson en tant que coordonnateur de l'UE conférences optionnelles du 2nd cycle.

Désignation de responsables pédagogiques ainsi que détaillé en informations générales du présent compte-rendu.

Médecine sans humanité/s

Le Pr. Ortega présente une réflexion sur l'enseignement de la médecine et sur les questionnements existentiels et éthiques qui finissent toujours par rattraper étudiant ou praticien. La crise sanitaire liée au covid a agi comme un révélateur des fragilités pré-existantes.

Le Pr. Ortega a identifié 3 besoins différents pour les étudiants : le compagnonnage, la formation en humanités et le soutien psychologique.

Un groupe d'échanges des expériences peut être mis en place rapidement, en direction des étudiants qui ont exprimé en avoir besoin rapidement, puis à la rentrée 2021 pour ceux qui estiment pouvoir attendre jusque-là.

Par la suite pourrait être créé un master 1 qui ferait le lien avec le master 2 humanités médicales et environnementales du Pr. Jean-Pierre Quenot.

Ce M1 pourrait ouvrir à la rentrée 2022, sur le même modèle pour la validation que le M1 Santé, à savoir des UE optionnelles suivies en P2 et P3 plus des UE de MM1 qui permettraient la validation de ce master.

Les séances de compagnonnage pourront être intégrées dans ce master ou être ouvertes à des étudiants voulant juste venir échanger.

Le Dr. Gérard-Varet approuve fortement cette proposition du Pr. Ortega. L'ordre est très attaché à développer la prise en compte psychologique. Des erreurs médicales existent également du fait des problèmes d'écoute des médecins.

Odontologie

Le manque de dentistes est crucial en Bourgogne. La création de la filière odontologie est un travail mené avec l'UFR Médecine de Besançon sous l'égide de l'ARS Bourgogne-Franche Comté. La dernière réunion s'est tenue la semaine dernière. Madame Tenenbaum soutient l'organisation décidée au niveau régional exprimé lors de cette réunion.

La filière se composerait d'un département d'odontologie avec deux sites, Dijon et Besançon.

La métropole a souhaité des précisions sur comment accueillir ce département à compter de 2022, surfaces, type de surfaces, superficie.

Questions diverses

Violences sexistes

La conférence des Doyens a organisé une conférence nationale le 29 mars. Le document qui doit remonter avec des propositions a été finalisé ce week-end.

Le message qui ressort est qu'il faudra une implication indispensable des CHU, des CH, notamment pour les internes, qui ne sont pas à la fac et ne sont pas épargnés. Les directeurs généraux de CHU et les présidents de CPME vont co-signer ce document.

La commission éthique et déontologie de l'Ordre s'est emparée de la question, elle a des liens avec les ministères de la justice et de l'intérieur. Il serait bien de se rapprocher de l'Ordre sur cette question. Les étudiants sont victimes mais des professionnels le sont également. Il y a une commission inter-ordre qui étudie aussi la question.

Françoise Tenenbaum indique qu'il existe à Dijon une antenne municipale de lutte contre les discriminations, AMACOD, 2 rue Claude Bernard. Le numéro d'appel est le 0800 21 3000. Un rendez-vous est proposé dans les 48 heures.

Par ailleurs, il y a un projet de création d'une maison des femmes à Dijon.

Il n'y a pas d'équivalent de notre commission en Santé à l'uB, Maxence Roulliat l'a fait remonter à l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.